

Le conseil municipal était réuni le 17 septembre 2025

Absents : Boyer Sylvia, Cyrille Cottin, Julien Marié, Laurence ROULAUD, Aurelie Cardoso, André Soury, Sylvia Dudouet.

Procurations de :

Laurence ROULAUD à Jean Pierre PATAUD

Boyer Sylvia à Evelyne Pinto

Aurelie Cardoso à Emmanuelle Canellas

André Soury à Patrick Nenert

Sylvia Dudouet à chantal Chabot

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PATAUD

Dossier 1

Communication du rapport d'activité 2024 de la CCOL

Le document a été transmis par mail

Il est demandé d'en prendre connaissance.

J P PATAUD demande que suite au problème avec la CCOL concernant le site de Saint Laurent, la discussion sur ce document soit repoussée jusqu'à règlement du conflit

Demande acceptée

Dossier 2

Nouveau bail civil entre la commune et la SELI pour la maison médicale.

Le bail arrivant à échéance, le maire présente le nouveau bail

Actuellement la commune verse à la SELI un loyer de 1595,76€ HT dont 396,37€ HT de charge.

Le nouveau bail, duquel a été retiré le local spécialisé (dentiste) d'une durée de cinq ans à partir du 1/12/2025, est d'un montant de 423,67€ ttc.

Les charges sont de 3,76€ HT / M². (surface approximative de 35,69m²)

Voté avec trois contres : Laurence ROULAUD

Stéphane DUNAUD

, Jean-Pierre PATAUD

Dossier 3

Dépenses admises en non-valeur sur le budget principal

Sur proposition du trésorier, il est proposé au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 1566,40€

(4 titres de recettes restaurant scolaire et un titre pour dette démolition "cour des miracles "

Accepté à l'unanimité

Dossier 4

Personnel : recours à la mission de conseil en recrutement sur poste permanent proposé par le CDG87

Le maire propose de recourir à la mission de conseil en recrutement dans le cadre d'un départ à la retraite.

Cette mission à un coût de 500€

Accepté à l'unanimité

Dossier 5

Adhésion du SIAEP de Nexon et de la commune de Vicq sur Breuil au SMAEP Vienne Briance Gorre

Le SIAEP de Nexon et la commune de Vicq sur Breuil demandent à adhérer au SMAEP VBG.

Le comité syndical du SMAEP a émis un avis favorable à ces adhésions.

Les communes adhérentes doivent délibérer en faveur ou non de l'avis prononcé par le comité syndical

Accepté à l'unanimité

Dossier 6

Retrait de la commune de Cussac du SIMD (Syndicat intercommunal de musique et de danse)

Le maire demande de se prononcer

Avis favorable à l'unanimité

Dossier 7

Retrait de la commune du RPI Gorre/ Saint Laurent.

Le maire propose au conseil municipal de décider du retrait de la commune du RPI.

Ceci a déjà fait l'objet de nombreuses discussions.

L'inspecteur a proposé un projet de retrait.

Le retrait sera décidé en Juin 2026 par le préfet lors du CDEN.

La situation actuelle est :

10 enfants de Gorre

100 enfants de Saint Laurent

10 enfants venant d'ailleurs.

Le conseil d'école devra être informé.

J P Pataud déclare qu'il ne participe pas au vote

16 votants Pour : 14

Abstentions :2 : Laurence ROULAUD

Stéphane DUNAUD

Décision du maire :

Le maire informe les élus qu'il a confié à la Poste la mission de recensement 2026

Le coût est de 10855€ HT pour 835 foyers

J P PATAUD regrette que cette décision soit prise sans concertation

Il émet des réserves sur la qualité de la prestation de la poste.

Questions diverses :

= Demande d'acquisition CR des Lilas

Mr Beaudou Alexandre et Mme Commincas Noémie demandent à acheter le chemin communal menant au 1, les lilas (Saint Laurent sur Gorre)

= Mr Desbordes Thibaut et Mme Réjasse Annabelle ont demandé à acheter la parcelle N 57 proche de la station-service et de l'aire de covoiturage.

Proposition de tarif :6€ le m²

J P Pataud rappelle que lors de la création de la station de carburants, cet équipement avait été refusé pour ne pas nuire à l'activité du garage Chaumeil.

Aujourd'hui, nous allons nuire à l'activité du repreneur de ce garage.

Il est proposé de rencontrer Mr Chamoulaud.

=Chemin de Beauvais

Une demande de déplacement a été faite par un riverain.

= Propriété de Mr Lagarde (Les Bellunies)

Le nouveau propriétaire a fait une demande pour achat de la partie communale.

Fin du conseil municipal

Le Secrétaire,